

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 juin 2023

- 2023 06 19 - 1 Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 3 avril 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 Avril 2023, le conseil approuve à l'unanimité.

- 2023 06 19 - 2 Subventions aux associations 2023

La commission de la Vie associative de la commune s'est réunie pour examiner les demandes de subventions des différentes associations.

Madame le maire indique que le montant prévu au Budget 2023 pour les associations est de : 5 200,00€ et propose d'attribuer aux associations les subventions annuelles suivantes, en accord avec l'avis de la commission :

- ADPCM	500,00€
- ADMR	950,00€
- ATOUTS COM	500,00€
- AUTOUR DES ARZIOLES	500,00€
- LES AMIS DE ST MARCELLIN	200,00€
- JARDINS PARTAGES	200,00€
- APE ECOLE RIVIERE SUR TARN	420,00€
- AFFRE ECOLE DU ROZIER	900,00€
- COMITE DES FETE INTERCOMMUNAL LE ROZIER-PEYRELEAU-MOSTUEJOULS	1 000,00€
Soit un Total de	5 170,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Adopte avec 6 voix pour et 1 abstention

- 2023 06 19 3 Astreintes des agents techniques en juillet et août 2023

Pour le bon fonctionnement des services, comme chaque année compte-tenu de la fréquentation touristique, il est nécessaire de mettre en place un régime d'astreintes en période estivale;

Madame le Maire propose à l'assemblée d'instaurer le régime d'astreintes pour les adjoints techniques **SZABO Romain SEGURA Florian** selon les dispositions suivantes :

Motifs de recours aux astreintes : Interventions lorsque les exigences de continuité du service ou d'impératif de sécurité l'imposent.

Les astreintes auront lieu : les week-ends du vendredi soir au lundi matin et les jours fériés, pendant les mois de juillet et août ;

Modalités de leur organisation :

- L'agent doit rester à son domicile ou à proximité pour pouvoir intervenir rapidement et effectuer un travail au service de la commune.

- L'agent devra garder son téléphone portable à disposition

- Les heures effectuées pendant l'astreinte seront récupérées et compensées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**

- D'instaurer des astreintes dans les conditions proposées, pendant les mois de Juillet et Août ;
- De charger Madame le Maire de rémunérer et de compenser les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur, soit d'allouer un montant de 116.20 € par astreinte de Week-end, du vendredi soir au lundi matin et un montant de 46.55 € par jour férié.
- D'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

- 2023 06 19 - 4 Tarifs branchement et assainissement 2023

Madame le maire expose que la commune est chargée de la gestion du service de l'eau et de l'assainissement, dans ce cadre elle définit chaque année les tarifs applicables.

Le service de l'EAU étant un Service Public Industriel et Commercial, son financement doit être autonome, selon le principe que « L'eau paie l'eau ».

Au mois de janvier 2023, la commune avait délibéré pour augmenter le tarif de l'eau potable à 2,00€/m3 pour faire face en 2023 à des prévisions annoncées d'augmentations de charges d'électricité nécessaires au pompage de l'eau vers le réservoir de Mostuéjols.

La commune doit aussi adapter ses tarifs d'assainissement suite à l'augmentation de la facture du SIVOM Tarn et Lumensonesque pour le transport des eaux usées jusqu'à Millau et le traitement des effluents par la station d'épuration de Millau sur l'année 2022.

Il est proposé au conseil de répercuter une partie de ces augmentations sur le tarif du m3 d'assainissement, qui serait applicable en 2024 :

Tarifs service de l'eau et assainissement applicables pour l'année 2024 Mostuéjols	Assainissement	Eau Potable
Abonnement compteur TTC (pour les campings, 1 abonnement assainissement pour 5 emplacements)	86.00 €	80.00 €
Consommation ou rejet Le m3 TTC	2,00 €	2.00 €
Redevances Adour Garonne TTC le M3	0.25 €	0.38 €

La commune doit aussi faire face à une augmentation de tarif des matériaux nécessaires aux branchements eau potable (essence, matériaux, main-d'œuvre). Il est proposé au conseil d'adopter les tarifs suivants qui seraient applicables à partir du 1^{er} juillet 2023.

Tarifs branchements applicables à partir du 01/07/2023		
Tarifs raccordement 2024	Assainissement	Eau potable
Forfait branchement incluant le coffret, le compteur, tranchée de 5ml et la MO	800.00 €	1050.00 €
Le ML supplémentaire de tranchée	40.00 €	40.00 €
Fournitures éventuelles		Prix coutant
Pose ou dépose de compteurs d'eau		80.00 €
Fermeture ou réouverture du branchement		60,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'adopter ces nouveaux tarifs

- 2023 06 19 - 5 Désignation d'un représentant en remplacement de Monsieur TRANNOIS

Madame le Maire expose que suite au décès d'Éric Trannois, conseiller municipal en charge de communication, il convient de le remplacer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce nouveau tableau

	Commission	Ancien Titulaire	Ancien Suppléant	Nouveau titulaire	Nouveau suppléant
Communauté de Communes	Développement économique,	Éric Trannois	Jean-François Dumas	Pascale Rivière	Jean-François Dumas

	enseignement supérieur				
PNRGC		Jean-François Dumas	Éric Trannois	Jean-François Dumas	Christian Charre
SMICA		Éric Trannois		Christine Bedel	
Commune de Mostuéjols	Communication	Éric Trannois	Marine Pierre	Marine Pierre	Jean-François Dumas
	Environnement	Christian Charre	Éric Trannois	Christian Charre	Corinne Aubertin

- 2023 06 19 – 6 Adhésion au groupement de commande initié par le SIEDA pour l'entretien et la rénovation des installations d'éclairage public – Période 2024/2027

Madame le maire expose au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de l'Aveyron – SIEDA- a décidé de proposer, par une délibération du 13 avril 2023, aux collectivités qui le souhaitent, la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien et de la rénovation des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties en deux domaines d'interventions distincts :

1-Entretien des installations d'éclairage public de la commune

2-Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion à ce groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public et le renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonné par le SIEDA
- D'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.
- De donner mandat au SIEDA pour suivre les consommations d'énergies
- D'inscrire au budget des années correspondantes les sommes définies dans la convention de groupement pour l'entretien des installations d'éclairage public.

- 2023 04 03 - 7 Décisions modificatives du budget principal

Madame le maire expose au conseil municipal que des décisions modificatives du budget sont nécessaires pour couvrir les frais d'acquisition d'un terrain à Liaucous,

Les modifications à prévoir sont les suivantes :

Désignation		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204182 op 83	Enfouissement réseaux secs Combaurie	2 000,00€	
D 2111	Terrains nus		2 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition

• 2023 06 19 – 8 Contrat de Projets Aveyron-Territoires (CPAT) – Territoire Millau Grands Causses

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Département, doté de nombreuses compétences, d'une offre d'ingénierie importante et d'un éventail de dispositifs de soutien aux investissements structurants, entend apporter des réponses aux questionnements des communes et intercommunalités à l'appui d'un partenariat tenant compte des spécificités et besoins afférents à chaque territoire augurant des approches pragmatiques et du « cousu main » ;

Dans ce cadre, le département propose de transcrire dans un Contrat de Projets Aveyron-Territoires :

les défis qu'une commune ou une intercommunalité ou un territoire fait siens,

les projets associés,

les étapes requises aux fins de mise en œuvre et les besoins afférents en matière d'ingénierie ;

Le moment venu, un partenariat financier pourra s'exprimer sur les projets selon les dispositions du programme de mandature ;

Après avoir pris connaissance du projet de contrat proposé par le Département, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le Contrat de Projets Aveyron Territoires du territoire Millau Grands Causses proposé par le Département,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer le Contrat de Projets Aveyron Territoires du territoire Millau Grands Causses proposé par le Département.

• 2023 06 19 - 9 Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Madame le maire expose au conseil municipal :

Considérant l'approbation du 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du PDIPR dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrit au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation du 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sport de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la commission Permanente du Conseil Départemental par délégation,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 1 voix contre, 1 abstention, et 5 voix pour.

Demande l'inscription au PDIPR, et au PDESI, si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.

Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.

Autorise le Maire à signer, le cas échéant, les conventions de passage avec les propriétaires privés, ainsi que la convention de partenariat PDESI avec le conseil Départemental.

• 2023 06 19 – 10 Acquisition d'un terrain à Liaucous

Madame le maire expose à l'assemblée que lors de sa séance du 7 novembre 2022, le conseil municipal avait délibéré en faveur de l'acquisition d'un terrain situé dans le village de Liaucous sur la commune de Mostuéjols, pour un montant de 9000 €.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section E n° 1321, d'une superficie de 350 m², appartenant à la commune de Gennevilliers.

Cette dernière étant soumise à la TVA, madame le maire propose à l'assemblée d'adopter un nouveau plan de financement qui intègre le montant de la TVA :

Acquisition HT : 9000,00 €

TVA 20% : 1800,00 €

TOTAL TTC : 10800,00 €

Madame le Maire indique que la somme nécessaire a été inscrite au budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition par la commune, au prix de 10 800,00 € TTC, du terrain situé à Liaucous, cadastré section E n°1321, d'une surface de 350 m²,
- D'autoriser madame le maire à signer tous les actes concernant cette acquisition,

• 2023 06 19 – 11 Acquisition d'un terrain sur le Causse de Sauveterre

Madame le maire expose à l'assemblée la proposition de monsieur Gael Brzezicki (SCI LAIS) : il propose de vendre à la commune un terrain lui appartenant, situé sur la commune de Mostuéjols, dans le secteur des Paillasses, pour un montant de 10 000 €.

Il s'agit d'une parcelle cadastrée section B n° 33, d'une superficie de 51581.468 m² en zone Naturelle du Plui.

Madame le Maire expose que cette parcelle est située dans un secteur aux enjeux multiples, très prisée par les amateurs d'activités de pleine nature, située en zone protégée Natura 2000, et comportant une biodiversité remarquable (vautour moine en particulier). Vu les fortes tensions liées à la fréquentation du secteur, l'acquisition de cette parcelle permettrait aussi d'éviter les conflits d'usage naissants.

Madame le Maire propose d'acquérir cette parcelle dans un but de protection de l'environnement, afin de pérenniser sur une longue durée ce secteur.

L'acquisition pourrait être financée par une subvention du Département au titre de la TDENS à hauteur de 50%, et une aide des associations de la commune via une souscription.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

Dépenses	Montant	Financement	Montant
Acquisition	10 000,00 €	Subvention TDENS 50%	6 250,00 €
Frais de notaire	1 000,00 €	Souscription	3 250,00 €
Frais de géomètre	1 500,00 €	Fonds propres commune	3 000,00 €
TOTAL	12 500,00 €		11 000,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition par la commune, au prix de 10 000,00 €, de la parcelle située à Mostuéjols, cadastrée section B N°33, d'une surface de 51581,468 m², sous réserve de l'obtention de la subvention du département au titre de la TDENS.
- D'autoriser madame le maire à signer tous les actes concernant cette acquisition,

• 2023 06 19 – 12 Tarifs location Estrade

Madame le Maire expose au conseil Municipal qu'une estrade est disponible à la Maison des Arziolles.

La commune a reçu depuis de nombreuses demandes de location, mais pour assurer à cette estrade une durée de vie aussi longue que possible, le montage et le démontage devra être assuré par des personnes compétentes et ayant la connaissance de son mode d'emploi.

Madame le Maire propose de faire appel aux agents techniques pour assurer son montage, démontage, et d'en répercuter le coût par un tarif « à prix coutant ».

Madame le Maire propose de fixer le tarif comprenant le montage, démontage de l'estrade à 60€.

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de confier le montage et le démontage aux agents techniques,
- D'approuver le tarif proposé

Pas de questions diverses

La séance est levée à 20h42